TUTORIEL 11 SUR 15

Le portail pour les personnels du tribunal

Invitation par lien (14 jours), code à 8 caractères ou QR (2 heures) et sections du dossier.

familybridge.app/fr/tutoriels/personnel-du-tribunal/

Étape 1 · Activez votre compte



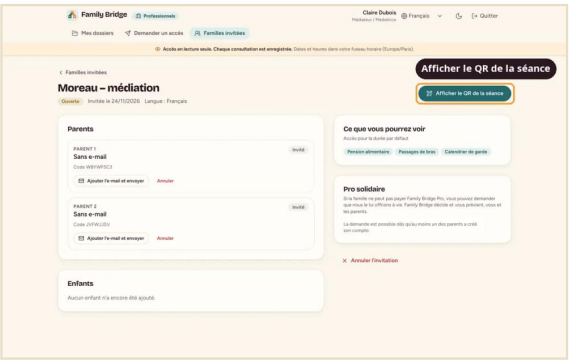
À l'écran

Vous ne créez pas le compte vous-même : demandez-le à Family Bridge (info@familybridge.app ou la page Contact). Vous recevez un e-mail avec un lien d'activation valable 7 jours.

Ce que vous faites

Ouvrez le lien, choisissez un mot de passe d'au moins 12 caractères et cliquez sur « Activer et se connecter ». Family Bridge vérifie ensuite votre identité et votre rôle : votre compte apparaît comme « Vérifié ».

Étape 2 · Invitez une famille



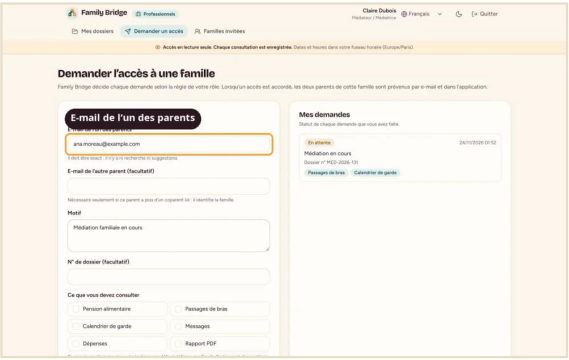
À l'écran

Dans « Familles invitées », le formulaire d'invitation : nom de référence de la famille, e-mail de chaque parent (facultatif) et « Ce que vous pourrez voir ». Par e-mail, chaque parent reçoit un lien valable 14 jours et un code à 8 caractères.

Ce que vous faites

Remplissez, cochez les sections et envoyez. Les parents sont avec vous ? Laissez les e-mails vides et cliquez sur « Afficher le QR de la séance » (valable 2 heures). La famille apparaît comme « Invité » ; les parents doivent accepter la liste des sections.

Étape 3 · Demandez l'accès



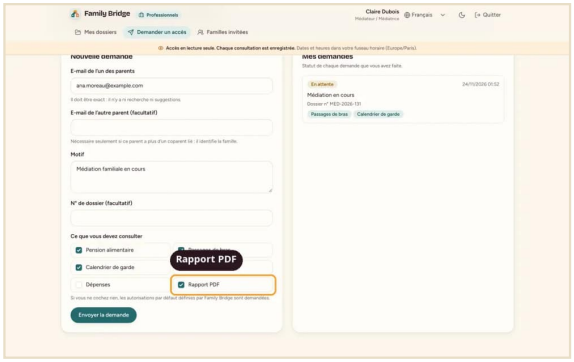
À l'écran

« Demander un accès » : l'e-mail exact de l'un des parents, le motif et les sections voulues.

Ce que vous faites

Envoyez la demande. Sans consentement des parents, elle reste « En attente » jusqu'à la décision de Family Bridge ; quand l'accès est accordé, les parents sont prévenus.

Étape 4 · Choisissez les sections



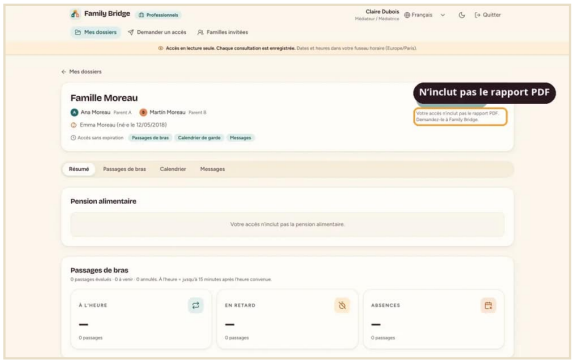
À l’écran

La liste des sections : pension alimentaire, passages de bras, calendrier de garde, messages, dépenses, rapport PDF. Sans rien cocher, les sections par défaut s’appliquent : pension, passages de bras et calendrier de garde.

Ce que vous faites

Cochez ce que votre travail exige : pension alimentaire, passages de bras, calendrier de garde. Ajoutez le rapport PDF si vous en avez besoin.

Étape 5 · Consultez en lecture seule



À l’écran

Dans « Mes dossiers », ouvrez la famille : le « Résumé » est toujours visible, puis un onglet par section accordée. Le bandeau rappelle : « Accès en lecture seule. Chaque consultation est enregistrée. »

Ce que vous faites

Chaque onglet correspond à une section accordée. Sans la section, l’écran indique par exemple « Votre accès n’inclut pas le rapport PDF ».

Conseils

- Ce que vous voyez dépend des sections demandées, pas de votre rôle : le Résumé est toujours là.
- Chaque consultation est enregistrée dans un journal que personne ne peut effacer.

Les règles du portail

- Pas d’inscription libre : Family Bridge ouvre votre compte, puis vérifie votre identité et votre rôle. Sans vérification, impossible d’inviter une famille ou de demander un accès.
- Invitation : lien valable 14 jours et code à 8 caractères, ou QR de la séance valable 2 heures. Le consentement des parents est obligatoire.
- Si l’un des deux parents n’a pas encore consenti, votre accès s’ouvre sans les messages.
- Demande d’accès sans consentement : elle reste en attente jusqu’à la décision de Family Bridge, et les parents sont prévenus.
- Lecture seule : vous ne pouvez rien modifier, et chaque consultation est enregistrée.
- Ce que vous voyez dépend des sections accordées, pas de votre rôle. Le rapport PDF exige la section « Rapport PDF ».
- Pour révoquer un accès, un parent écrit à info@familybridge.app.